

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

**DÉCISION N° DEC\_2023\_0102****APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION  
DU SPECTACLE "UN TOUR DE MA VIE" ENTRE MOLDU PROD ET LA  
VILLE DE RIVE-DE-GIER**

Le Maire de la ville de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22.
- Vu la délibération du conseil municipal n°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé.

Considérant la proposition de contrat présentée par MOLDU PROD pour une représentation du spectacle « Un tour de ma vie » qui aura lieu le mercredi 20/12/2023 à 15h00 à la salle Jean Dasté (8 place Général Valluy 42800 Rive de Gier).

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le contrat de cession du droit d'exploitation passé avec MOLDU PROD (22 Avenue Léon Blum, 93190 LIVRY GARGAN), pour un montant de 4000 euros (Quatre Mille Euros) .

**Article 2 :** précise que le contrat est passé pour l'intervention de la date énoncée et qu'il prendra effet à sa date de notification.

**Article 3 :** dit qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'année considérée.

**Article 4 :** conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet "www.telerecours.fr". La présente décision peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de la présente décision.

**Article 5 :** le Directeur général des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

## CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

MOLDU PROD

Siret : 92422993300016 – Code APE : 9001Z

22 Avenue Leon Blum

93190 Livry Gargan

Téléphone : 0651201394

Représentée par Mr BISKRI

Qualité : Président

Ci-après dénommée : « LE PRODUCTEUR »

D'UNE PART

ET

Ville de RIVE-DE-GIER

2 rue de l'hotel de ville

42800 RIVE-DE-GIER

Numero de Siret : 21420186500018

Code APE : 8411Z

Représentée par Monsieur le Maire Vincent Bony

Ci-après dénommée : « L'ORGANISATEUR »

D'AUTRE PART

Il est exposé ce qui suit :

A/ Le Producteur dispose de tout droit de représentation en France ou à l'étranger du spectacle suivant :

Spectacle KADER BUENO " un tour de ma vie" ( magie et stand up )

Pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la représentation du mercredi 20 décembre 2023 à 15h

B/ L'Organisateur s'est assuré de la disposition du lieu dont Le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

La capacité maximale de la salle est de : 478 places assises. L'ORGANISATEUR veillera à ce que les normes de sécurité de capacité d'accueil de la salle soient impérativement respectées.

En aucun cas, l'Organisateur ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du Producteur.



Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 042-214201865-20231222-DEC\_2023\_0102-AR

LE PRODUCTEUR  
L'ORGANISATEUR  
Mr Biskri



Vincent BONY

